

Vendredi 14 octobre 2022

	Présentation	Intervenant
15h00	Accueil	
16h00-17h00	<p>Offre de soins & territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> États des lieux (établissements et groupe, démographie, bassins) Les nouvelles organisations territoriales : ESS, CPTS, DAC, PRADO, ... Enjeux territoriaux Accessibilité soins second recours <p>L'organisation territoriale de l'offre de soins est aujourd'hui au centre des évolutions réglementaires et conventionnelles : coordination des acteurs, optimisation des parcours et des durées de séjours (ROAC, chirurgie ambulatoire), délégation de tâches, ...</p> <p>Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), équipe de soins spécialisés (ESS), dispositifs d'appui à la coordination (DAC), ..., sont autant de cadres de ces nouvelles organisations territoriales.</p> <p>La réforme des autorisations d'activité et d'équipements, les futurs projets territoriaux de santé, les réorganisations des établissements et la mise en place des hôpitaux de proximité complètent ces évolutions.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Quel impact des mesures conventionnelles sur l'offre territoriale de soins de second recours ? → Quelle place pour les spécialistes libéraux dans ces organisations, notamment en termes d'accès aux soins spécialisés, de continuité et permanence des soins, d'attractivité, ... ? Quels impacts juridiques et assurantiels ces nouvelles organisations portent-elles ? 	<p>Dr Mohamed Si Abdallah Directeur Général Adjoint ARS BFC</p> <p>Dr Eric Blondet Neurochirurgien Président URPS ML BFC</p>
17h00-17h30	PAUSE	
17h30-19h00	<p>Le contrat d'exercice libéral à l'épreuve des territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'implication des praticiens en établissements dans l'organisation territoriale passe-t-elle par une évolution du CEL ? Impacts assurantiels et juridiques CPTS : implication des praticiens ou des directions, ou des deux ? Les leçons de la crise COVID <p>La mise en place des contrats d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins (CAQES), les critères de certification et les mesures de réponse à la pandémie dans sa phase initiale témoignent d'injonctions adressées par les ARS aux seuls établissements, tenant peu ou pas compte des praticiens libéraux concernés.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les incitations financières du CAQES reposent sur une évolution des pratiques des médecins en termes d'indication, de condition de prise en charge (ambulatoire), ... La certification met aussi l'accent sur l'implantation et la coordination territoriale de l'établissement au sein de son territoire ; quels sont les critères de définition de son territoire au regard des autres organisations ? La réponse à la pandémie au SARS-Cov-2 a d'une part révélé une méconnaissance de l'exercice libéral des médecins spécialistes notamment d'établissement et, d'autre part, motivé d'attribuer une responsabilité aux organisations professionnelles territoriales dans la gestion des crises sanitaires. Retour d'expérience des tensions RH estivales 2022 <ul style="list-style-type: none"> → Ces évolutions induisent-elles la nécessité d'une révision des contrats d'exercice libéral ? 	<p>Branchet La Médicale MACSF - Marion GACHIGNAT juriste</p> <p>Dr Nordine Deffar Urologue Vice-Président URPS ML BFC</p>
20h00	Dîner aux Hospices de Beaune	



Samedi 15 octobre 2022

	Présentation	Intervenant
09h00	Accueil	
09h30 - 10h30	<p>La commission médicale d'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Point réglementaire • Rôle, missions, prérogatives • Ses moyens <p>La commission médicale (CME) regroupe l'ensemble des praticiens intervenant au sein de l'établissement. Elle est sollicitée notamment dans le cadre des procédures de certification. Néanmoins, contrairement à ses homologues des établissements publics, la CME d'établissement privé ne dispose d'aucun cadre réglementaire définissant ses moyens, missions, prérogatives.</p> <p>Interlocutrice privilégiée des directions d'établissement et de groupe, la CME semble naturellement appelée à porter le projet médical et ses évolutions, notamment au regard des évolutions de l'offre de soins et de son organisation.</p> <p>Le déploiement des groupement hospitaliers publics et des organisations territoriales, la mise en place des CAQES et les évolutions des méthodes de certification, ... leur donne une place qui devrait être centrale.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Quelle structure juridique, quelles missions, quelles prérogatives, quels moyens doivent être définis pour les CME des établissements privés ? → Quel impact pour les praticiens qui s'investissent dans les CME ? notamment en termes d'indemnisation, de responsabilité (notamment civile professionnelle), de reconnaissance de leurs pairs, des établissements et groupes, des autorités de tutelles (ARS), ... 	<p>Christine Schibler Déléguée générale, FHP (ou son représentant)</p> <p>Dr Jean-Loup Massard Chirurgien viscéral Président de la conférence régionale des Présidents de CME de l'hospitalisation privée</p>
10h30 - 12h30	<p>Table ronde avec les groupes de BFC</p> <p>Table ronde d'échanges avec les représentants de la Fédération de l'Hospitalisation Privée et des groupes présents en région de Bourgogne Franche-Comté.</p>	<p>Représentants des groupes :</p> <p>RamsayGDS - ELSAN - Vivalto</p> <p>SOS Santé</p> <p>FHP-BFC</p> <p>Maitre Benoît Apollis Avocat</p> <p>Dr Eric Blondet Neurochirurgien Président URPS ML BFC</p>
12h30	BUFFET	

